

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2014**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MÉRY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Thierry TRESSE, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRETY, Robert ADAM, Françoise KONIGSECKER, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Michel SCHNEIDER, Pascal THIERY qui donne procuration à Pierre MAUCOURT, Carole FOVET à Christine RASMUS.

**ABSENTS NON EXCUSES**: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 10 Juillet 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky MÉRY est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2014 /08/01. VENTE COMMUNE DE MARIEULLES / CONRAD**

La présente délibération annule et remplace celle prise en séance du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2014.

Dans le cadre de la vente du bâtiment communal, sis 70, rue des Vignerons à Vezon, cette propriété communale est cadastrée section 2 parcelle 155 d'une superficie de 4a 58ca et parcelle 151 d'une superficie de 8a 50ca.

Pour donner suite au futur acquéreur de l'achat de l'ancienne école de Vezon et en vue de mener à bien son projet d'aménagement

Après discussion, le Conseil Municipal, décide par 13 voix Pour et 1 Abstention :

- de céder à l'acquéreur une bande de terrain d'environ 5 mètres de largeur (ancien parking bus) ;
- qu'auparavant, il est nécessaire de procéder à l'inscription de cette bande de terrain du domaine public communal vers le domaine communal ;
- qu'il est convenu à la réfection du trottoir de 1m 50 dans la continuité de l'existant ;
- que les frais engendrés par cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- qu'il est convenu que cette transaction globale se fera pour un montant global de 250 000 € ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **2014 /08/02. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE « RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2015/2024»**

Monsieur le Maire fait part aux nouveaux conseillers qu'actuellement 2 lots de chasse existent et sont en cours sur la commune par convention de Gré à Gré établies sur une période de 9 ans allant du 2 Février 2006 au 1<sup>er</sup> Février 2015.

Adjudicateurs actuels :

Lot n° 1 : Monsieur Norbert LEGAY

Lot n° 2 : Monsieur Jean-Marie PÉCHEUR

*Par conséquent, il y a lieu de procéder à la préparation de la nouvelle période démarrant au 2 Février 2015 au regard des instructions du cahier des charges.*

*Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil la création de la Commission Communale Consultative de Chasse.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de la Commission Communale Consultative de Chasse composée des membres suivants :*

*Messieurs Pierre MUEL, Maire, Président  
Damien JASPARD, Conseiller municipal ;  
Jean-Luc USCHÉ, Conseiller municipal ;  
Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant ;  
Le Trésorier Municipal ou son représentant ;  
Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture ou son représentant ;  
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,  
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,  
Un Lieutenant de Louveterie ;  
Le Président du Fonds Départemental d'Indemnisation des dégâts de Sangliers (FDIDS) ou son représentant ;  
Le Chef du Service Départemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;  
Un représentant de l'Office National des Forêts.*

*Décide également, à l'unanimité, de créer le Comité Consultatif de Chasse composé des membres suivants :*

*Messieurs Pierre MUEL, Maire, Président ;  
Damien JASPARD, Conseiller Municipal ;  
Jean-Luc USCHÉ, Conseiller Municipal ;  
Robert ADAM, Conseiller Municipal ;  
Pierre MAUCOURT, Conseiller Municipal ;  
Lionel CHRISTOPHE*

**DIVERS** :

- *Demande d'acquisition terrain communal : rue du Pâtural.*
- *Suite au départ de Monsieur le Curé (Père Edouard) pour s'installer au presbytère de la Commune de Pournoy-la-Grasse, le presbytère de Marieulles se trouve ainsi libre de toute occupation. Réflexion sur le devenir de ce bâtiment. Demande d'acquisition d'une bande de terrain communal d'un are sur cette propriété.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 26 Août 2014*

*Le Maire,*

*P.MUEL*